

Rodez, le 17 février 2026

**Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2026**

MALEVILLE BRIGITTE
Références : 2631159036227 NN2B 46 332

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
107594

MADAME MALEVILLE BRIGITTE
1330 RTE DE LAROMIGUIERE
46100 VIAZAC

Date d'exigibilité : 02/03/2026
Date limite de paiement : 31/03/2026

Madame,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 1^{er} appel fractionné de l'année 2026.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 35,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2025. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	1 685,60 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	196,13 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	319,90 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	48,65 Eur
Contribution(s) FMSE 2026	68,00 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	243,60 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	690,20 Eur
C.R.D.S	50,75 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	3 390,33 Eur

Comment procéder au paiement ?

La somme de **3 390,33 Euros** est à payer au plus tard le 31/03/2026.

Nous vous invitons à procéder au paiement de cette somme par :

- Prélèvement
- Télé-règlement
- Virement bancaire

Reglé le 13/07/2026 chèque N° 547-6146

MSA MPN
180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Tél : 05 63 46 40 00
mpn.msa.fr

RODEZ (siège social)
CAHORS
ALBI, MONTAUBAN